



Daniel GAUCHON – SI.EN UNSA

Déclaration CE extraordinaire FGR-FP du 2 mars 2016

Je tiens d'abord à vous expliquer le sens de ma présence alors que mon syndicat a informé le SG de la FGR qu'il suspendait son adhésion au lendemain de cette réunion. Le Bureau national du SI.EN considère en effet que la perspective d'une probable séparation doit se faire dans la courtoisie au sein d'une organisation dont nous sommes co-propriétaires.

Le SI.EN et ses représentants se sont toujours investis avec conviction et loyauté dans la construction et le fonctionnement de cette structure interfédérale dont la crédibilité et la force étaient fondées sur l'engagement de chacun des partenaires.

Au moment de se séparer, le Bureau national du SI.EN pense qu'il n'est pas opportun de rechercher les responsabilités dans des accusations inutiles. Entre des partenaires respectueux, le constat de désaccord devrait suffire pour que soient simplement trouvées les modalités d'un divorce par consentement mutuel dans lequel personne ne cherche à capter l'héritage mais accepte un partage équitable du bien commun, tant moral que matériel, patiemment construit tout au long des années.

C'est dans cet esprit constructif que je participe à cette réunion, persuadé que nous devons préserver cette part d'estime réciproque qui nous conduira demain à pouvoir continuer parfois à travailler ensemble au service des retraités, mais dans la clarté et dans le respect de nos convictions.